



République Française

## CONSEIL MUNICIPAL

## DECISION DU MAIRE

### N° 59/22 – CONVENTION DE LOCATION DE L'ABBAYE DE SILVACANE A LA SAS STORYTIUM POUR L'ORGANISATION D'UN CLIP MUSICAL

La Maire de La Roque d'Anthéron,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-22
- Vu la délibération N°23/20 du 24 mai 2020
- Vu la délibération N°28/20 du 24 mai 2020
- Vu la demande de la SAS STORYTIUM qui sollicite la mise à disposition de l'Abbaye de Silvacane pour organiser un Clip Musical le 28 novembre 2022,

DECIDE d'approuver la convention de location de l'Abbaye de Silvacane entre la Commune et la SAS STORYTIUM.

DIT que la présente convention est conclue pour le lundi 28 novembre 2022, de 9h00 à minuit.

DIT que le montant total de la redevance est fixé à 2500€ comprenant un montant de 500€ à titre d'arrhes plus une caution d'un montant de 2000€.

Fait à La Roque d'Anthéron, le 16 novembre 2022

Le Maire

Jean-Pierre SERRUS

Certifié exécutoire compte tenu de  
la transmission en Sous-Préfecture le **22 NOV. 2022**  
et de la publication ou notification le.....

